

Mon auto partagée



Économique

Partager les frais du véhicule.



Écologique

Contribuer à limiter le nombre de voitures en circulation.



Convivial

Créer un lien de confiance entre les participants.



Flexible

S'adapter aux besoins de chacun.

C'est quoi ?

Le service public d'autopartage mis en place par le SMTC-AC propose la **mise en commun d'un véhicule particulier entre plusieurs personnes** qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.

Pour qui ?

- Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture,
- J'ai besoin d'un véhicule ponctuellement,
- Je souhaite partager mon véhicule.

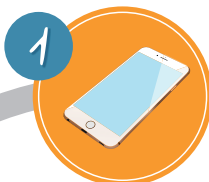
Pour quoi ?

«Mon auto partagée» c'est bénéficier **gratuitement** :

- d'une **aide** pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule,
- d'une **assurance** adaptée et prise en charge par le SMTC-AC, évitant tout malus en cas d'accident,
- d'un **accompagnement** et de **conseils personnalisés**.

Comment faire ?

Contact



Je prends contact avec Covoiturage Auvergne en précisant si je souhaite partager ma voiture ou emprunter celle de quelqu'un d'autre.

Conseils



Covoiturage Auvergne m'aide à préciser mes besoins.

Le service trouve un autopartageur compatible avec mes attentes.



Relation



Aide

Je suis accompagné pour organiser mon autopartage.

Je peux utiliser un véhicule auto partagé en toute confiance.



C'est parti !



Covoiturage Auvergne

33 rue de Vertaizon
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 47 93 ou 06 01 32 97 67
contact@covoiturageauvergne.net